ASCCM
PROGRAMME HIVER 2025 - 2026

DONNÉ À TITRE INDICATIF ET POUVANT ÊTRE SOUMIS À CHANGEMENT

Toutes les séances de Ski et snowboard sont encadrées par les moniteurs de L'Ecole du Ski Français des Contamines

Ordre de priorité des inscriptions

AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

- **Enfants scolarisés aux Contamines.**
- **Enfants dont un des parents travaillent aux Contamines.**

A PARTIR DU 1ER DECEMBRE 2025
En fonction des places disponibles

- **Enfants scolarisés au pays du Mont-blanc**
- **Enfants Hors pays du Mont Blanc**

Chaque groupe est défini en fonction du niveau renseigné lors de l'inscription.

Les moniteurs ESF vont évaluer les groupes et redéfinir les niveaux au cours de la saison.

Seuls les moniteurs sont maîtres pour l'évaluation du niveau de votre enfant

Seuls les moniteurs décideront de leur organisation : passage de médailles, changement de cours...

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer dans la boite aux lettres de l'ASCCM (parking de l'école).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE PAR MAIL

Le dossier d'inscription doit contenir :

- la fiche d'inscription
- le règlement de l'adhésion (valable du 01/09/25 au 31/08/26)
- le règlement de l'activité ski
- la charte du skieur signée

SKI POUR LES TOUT PETITS
MA 1ÈRE TRACE

DÈS 3 ANS

36,45 HEURES

Stage de Noël : 15h à 16h45
21, 22, 23, 24 et 26 déc

Dimanches : 12h30 à 14h30
4, 11, 18, 25 janvier 2026
1er février 2026

Samedis : 10h à 12h
7, 14, 21, 28 février 2026

Dimanches : 12h30 à 14h30
8, 15, 22, 29 mars 2026

TARIF

Enfants des contamines
195 € (5.3 € de l'heure)
Enfants du pays du Mont Blanc
254 € (6.9 € de l'heure)
Enfants Hors Pays du Mont Blanc
365 € (10€ de l'heure)

LE SKI LOISIR :
DE L'OURSON À LA 3È ÉTOILE

43,45 HEURES

Stage de Noël : 15h à 16h45
21, 22, 23, 24 et 26 déc

Dimanches : 12h30 à 15h
4, 11, 18, 25 janvier 2026
1er février 2026

Samedis : 9h30 à 12h
7, 14, 21, 28 février 2026

Dimanches : 12h30 à 15h
8, 15, 22, 29 mars 2026

TARIF

Enfants des contamines
236 € (5.4 € de l'heure)
Enfants du pays du Mont Blanc
307 € (7 € de l'heure)
Enfants Hors Pays du Mont Blanc
435 € (10€ de l'heure)

SKI +
ÉTOILE DE BRONZE ET AU-DESSUS

50,45 HEURES

Stage de Noël : 15h à 16h45
21, 22, 23, 24 et 26 déc

Dimanches : 12h30 à 15h30
4, 11, 18, 25 janvier 2026
1er février 2026

Samedis : 9h30 à 12h30
7, 14, 21, 28 février 2026

Dimanches : 12h30 à 15h30
8, 15, 22, 29 mars 2026

TARIF

Enfants des contamines
285 € (5.6 € de l'heure)
Enfants du pays du Mont Blanc
371 € (7.3 € de l'heure)
Enfants Hors Pays du Mont Blanc
505 € (10€ de l'heure)

LE SNOWBOARD
DÉBUTANT OU CONFIRMÉ

43,45 HEURES

Stage du nouvel An :
de 15h à 16h45
28, 29 30, 31 décembre et 2 janvier

Tous les samedis du 3 janvier au 28 Mars 2026

De 14h à 16h30

TARIF

Enfants des contamines
236 € (5.4 € de l'heure)
Enfants du pays du Mont Blanc
307 € (7 € de l'heure)
Enfants Hors Pays du Mont Blanc
435 € (10€ de l'heure)

Ce groupe de snowboard sera confirmé en fonction du nombre d'inscrits.

LE RENDEZ-VOUS EST FIXÉ AU FRONT DE NEIGE : DEVANT LA CABANE ESF
Libre à chaque groupe de s'auto-organiser pour les trajets

06 70 40 17 64 **ASCCM** **asccmseccretariat@gmail.com**

LA CHARTE DU SKIEUR ASCCM

ARTICLE 1 / Pour pouvoir participer aux différentes activités et bénéficier des différentes prestations proposées par l'ASCCM, il est OBLIGATOIRE de remplir au moins une des conditions suivantes :

- L'adhérent est scolarisé à l'école des Contamines.
- Un des parents ou responsable légal de l'enfant habite aux Contamines de façon permanente (toute l'année) ou exerce sa profession aux Contamines.

ARTICLE 1BIS : Depuis l'hiver 2012 l'Asccm a décidé d'autoriser les enfants des communes du pays du Mont-Blanc à s'inscrire au programme hiver (ski, snowboard), ceci en fonction des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants concernés par l'article 1. Le tarif pratiqué sera majoré.
S'il reste des places disponibles, elles seront ouvertes aux enfants Hors pays du Mont Blanc (tarif majoré).

ARTICLE 2 / L'enfant doit s'acquitter de sa carte d'adhésion à l'ASCCM. Cette carte est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

ARTICLE 3 / L'enfant doit être couvert par une assurance contractée par ses parents pour la pratique du ski. L'ASCCM se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents survenus pendant le transport aller et retour jusqu'à la prise en charge par le moniteur de ski et pendant le cours de ski. L'assurance est obligatoire : les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) s'engagent donc à vérifier qu'il est bien assuré.

ARTICLE 4/ Le paiement de l'activité doit être effectué à l'inscription de l'enfant. Possibilité d'effectuer un fractionnement du paiement en maximum cinq fois. Règlement par chèques vacances accepté. Pas de règlement en espèces.

ARTICLE 5 / Le remboursement de l'activité ne se fera que sur présentation d'un certificat médical dans les 2 semaines ou pour cause de déménagement.

ARTICLE 6 / Seul le moniteur de ski est habilité à annuler une séance, laquelle sera reportée dans la saison.

ARTICLE 7 / En cas d'indiscipline de l'enfant ou de manque d'assiduité, le moniteur de ski a autorité pour exclure temporairement voire définitivement l'enfant du groupe de ski. Le moniteur peut également procéder en cours de saison au changement de groupe d'un enfant. Dans tous les cas, les parents seront informés de tous changements et décisions.

ARTICLE 8/ L'enfant doit être muni d'un titre de transport sur les remontées mécaniques. Le forfait saison de l'enfant peut s'acheter aux caisses des remontées sur présentation du certificat de scolarité remis par l'école. L'enfant doit avoir également un matériel adapté et doit obligatoirement porter un casque à toutes les séances.

ARTICLE 9/ Dans chaque groupe il sera nommé un parent référent qui sera l'intermédiaire entre le moniteur et les autres parents du groupe afin de communiquer sur les absences, retards, changements d'horaires…
De même si votre enfant ne peut assister à un cours, merci de prévenir le parent référent.
L'ASCCM exclut toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents pendant le transport des enfants sur les lieux de RDV ESF et les retours en gare. Il est donc indispensable que les parents de l'enfant adressent au moniteur les coordonnées où ils sont joignables.

ARTICLE 10/ Les enfants doivent être respectueux :
- des règles de sécurité entourant la pratique du ski,
- à l'égard du personnel des remontées mécaniques, de tous les utilisateurs des équipements, des parents qui les accompagnent, de leurs camarades et du professionnel qui les encadre.

ARTICLE 11/ Il est fortement recommandé aux parents de mettre dans les poches de leur enfant un goûter, son nom ainsi que les coordonnées du moniteur de ski si l'enfant perd malencontreusement son groupe pendant un cours. L'enfant aura reçu préalablement la consigne de s'adresser au personnel des remontées mécaniques qui le prendra en charge.

ARTICLE 12/ Les parents et l'enfant s'engagent à respecter toutes les consignes de cette charte.

Je soussigné **certifie avoir pris connaissance de la charte du skieur de l'ASCCM**
et m'engage à en respecter tous les articles.

Fait à Les Contamines le

Lu et approuvé :

Signature de l'enfant **Signature des parents de l'enfant**

06 70 40 17 64 **ASCCM** **asccmseccretariat@gmail.com**

GRILLE TARIFAIRE ASCCM 2025-2026

Nous appliquons une réduction de 5% dès le deuxième enfant d'une même fraterie

	Nombre d'enfant de la même Famille	Enfants des contamines	Enfants Pays du Mont Blanc	Enfants Hors Pays du Mont Blanc
Tout Petits	1 enfant 2 enfants	195 euros 371 euros	254 euros 483 euros	365 euros 694 euros
Ski loisirs	1 enfant 2 enfants 3 enfants	236 euros 448 euros 673 euros	307 euros 583 euros 875 euros	435 euros 827 euros 1240 euros
Ski +	1 enfant 2 enfants 3 enfants	285 euros 542 euros 812 euros	371 euros 705 euros 1057 euros	505 euros 960 euros 1439 euros
	1 tout petit + 1 loisir 1 tout petit + 1 ski+ 1 loisir + 1 ski+	409 euros 456 euros 495 euros	533 euros 594 euros 644 euros	760 euros 827 euros 893 euros

Le réglement peut se faire par Chèque bancaire, par virement, par chèque ANCV
Nous acceptons les paiements en plusieurs fois
(jusqu'à 5 chèques qui seront encaissés en Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril)

Ne pas oublier d'ajouter à ce tarif, la cotisation d'adhésion à l'association :
A régler une fois, valable du 01/09/2025 au 31/08/2026
25 euros (contamines) ou 30 euros (hors contamines)

06 70 40 17 64 **ASCCM** **asccmseccretariat@gmail.com**

FICHE D'INSCRIPTION ASCCM
HIVER 2025-2026

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :
Adresse :
Adresse E-mail :
Numéro de téléphone portable des parents :

Cocher le groupe dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant

☐ SKI TOUT PETITS	☐ SKI LOISIRS	☐ SKI +	☐ SNOWBOARD

Quel est le niveau OBTENU en fin de saison dernière ?

☐ Ourson ☐ Flocon ☐ 1ère Etoile ☐ 2ème Etoile ☐ 3ème Etoile ☐ Etoile de bronze
☐ Etoile d'argent ☐ Etoile d'or ☐ Flèche
Niveau de snowboard : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Nom et prénom du 2ème l'enfant :
Date de naissance :

Cocher le groupe dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant

☐ SKI TOUT PETITS	☐ SKI LOISIRS	☐ SKI +	☐ SNOWBOARD

Quel est le niveau OBTENU en fin de saison dernière ?

☐ Ourson ☐ Flocon ☐ 1ère Etoile ☐ 2ème Etoile ☐ 3ème Etoile ☐ Etoile de bronze
☐ Etoile d'argent ☐ Etoile d'or ☐ Flèche
Niveau de snowboard : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Comme l'an passé, nous travaillons avec la SECMH sur un tarif préférentiel pour les forfaits piéton, afin de monter vos enfants à l'étape (Forfait journée ou Forfait saison piéton).

Nous avons besoin de savoir combien de parents seraient intéressés par l'achat de forfait piéton afin d'obtenir le meilleur tarif.

Je serais intéressé par l'achat de forfaits piéton : ☐ OUI ☐ NON

06 70 40 17 64 **ASCCM** **asccmseccretariat@gmail.com**